



## Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de COURÇAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des associations sous la présidence de François BORNE, premier adjoint.

**Date de la convocation :** 15 décembre 2023

**Présents :** Sophie BARRET, Jean-François BERNARD, François BORNE, Françoise CARRIAU, Vincent COURTINE, Bénédicte DELAUNAY, Jean-Noël PERRIN, Rémi PERU, Karine ROUSSILLAT

**Absents excusés :**

Anne BAYON DE NOYER donne pouvoir à Jean-Noël PERRIN

Gilles CHAMPION donne pouvoir à François BORNE

Françoise LE GOAREGUER donne pouvoir à Bénédicte DELAUNAY

Eva PICARD donne pouvoir à Sophie BARRET

**Secrétaire de séance :** Sophie BARRET

**1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 07 et 21 novembre 2023**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité (13 voix pour).

**2. Délibérations**

**N°2023-12-19-01**

**Décision modificative n°4**

Monsieur François BORNE, premier adjoint, présente le projet de décision modificative suivant :

Chapitre / Opération	Compte	Intitulé du chapitre / opération	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Op. 195	212	Centre bourg – tranche 2	19 000€	
Op. 198	2135	Bâtiments 2023	6 000€	
Chap. 21	2135	Install. Générales, agencements	5 700€	
	2183	Matériel informatique	300€	
Op. 190	212	Création parking sécurité 2021		51 000€
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap. 16	1641	Emprunts		20 000€
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chap. 011	623	Publicité, publications, relations publiques	5 387,14€	
Chap. 012	6411	Personnel titulaire		5 387,14€



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles

L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M.57,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 28 mars 2023,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 09 juin 2023,

Vu la décision modificative n°2 adoptée le 26 septembre 2023

Vu la décision modificative n°3 adoptée le 21 novembre 2023

Vu la proposition de décision modificative,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget primitif 2023,
- **CHARGE** Madame le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2023-12-19-02**

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le remplacement d'un poteau incendie au titre de la DETR  
(dotation d'équipement des territoires ruraux)**

L'objectif principal de ce projet est de remplir les obligations légales en matière de sécurité incendie.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>	<b>2 281€</b>	
<b>Sources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres	912,40€	40%
<i>Sous total autofinancement</i>	<i>912,40€</i>	<i>40%</i>
État - DETR	1 368,60€	60%
<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>1 368,60€</i>	<i>60%</i>
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 281€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **ADOpte** l'opération de remplacement d'un poteau incendie et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N°2023-12-19-03**

**Convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques**

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,



Vu le nouveau schéma de développement de la lecture publique 2023-2028 adopté le 02 juin 2023 par le Conseil départemental,

Monsieur François BORNE, premier adjoint, rappelle que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel dans une société démocratique. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et social de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal et sont de la responsabilité du maire.

Monsieur le premier adjoint présente la nouvelle convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **ADOpte** la convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

#### N°2023-12-19-04

##### **Avenant à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants**

Monsieur François BORNE, premier adjoint, rappelle que la commune a signé une convention avec FOURRIERE ANIMALE 37 pour la capture et la prise en charge des animaux errants. En effet, il appartient au maire, selon le code rural, d'empêcher la divagation des animaux errants. Par conséquent, la mise en fourrière animale est une obligation légale.

Monsieur le premier adjoint présente le projet d'avenant modifiant la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **ADOpte** l'avenant à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

#### N°2023-12-19-05

##### **Renouvellement à l'adhésion à Cavités 37 et adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier**

Monsieur François BORNE, premier adjoint, indique que dans le cadre de la demande d'adhésion d'Esves-le-Moutier et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce à son tour sur cette adhésion.

Le syndicat Cavités 37 a aussi voté en faveur d'une augmentation de la cotisation des communes, passant de 0,81€ à 0,83€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **ACCEPTe** l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au syndicat « Cavités 37 »
- **APPROUVE** le nouveau montant de la cotisation.

#### N°2023-12-19-06

##### **Portant rétrocession d'une concession cinquantenaire à la commune**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame GERMAIN Jeannick, habitant les Granlineries à TRUYES (37320), et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :



Acte n°353 en date du 03 août 2006 d'une concession cinquantenaire au montant réglé de 200 euros.

Monsieur François BORNE expose au conseil municipal que Madame GERMAIN Jeannick, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame GERMAIN Jeannick déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté contre le remboursement de la somme de 132€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **ADOpte** la proposition,
- **AUTORISE** Madame le Maire à établir et signer l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :
  - o La concession funéraire située au 32 bis (n° de plan) est rétrocédée à la commune au prix de 132€.

### 3. Informations et questions diverses

#### ➤ Jour de Cher : Désignation d'un représentant de la commune

Comme chaque année, la communauté de communes organise l'évènement « Jour de Cher » avec la participation des communes membres. Afin d'anticiper au maximum l'organisation, l'EPCI souhaite identifier un interlocuteur pour chaque commune. Ce sera l'ambassadeur de la commune de Courçay à chaque réunion de préparation de l'évènement.

Le représentant de la commune est Karine ROUSSILLAT.

#### ➤ Composition des commissions de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher

Suite à l'élection de la nouvelle Présidente de la Communauté de communes, il est nécessaire que les commissions de cette dernière soient revues. Concernant les commissions pour lesquelles, des membres sont déjà désignés, il faut les modifier ou confirmer. Pour celles qui n'ont pas de membres, il est nécessaire de proposer des représentants de la commune.

Commission	Titulaires	Suppléants
Affaires économiques – Tourisme & Attractivité	Monsieur François BORNE	Madame Sophie BARRET
Culture & Sports	Madame Bénédicte DELAUNAY	Madame Françoise CARRIAU
Finances & Patrimoine	Monsieur François BORNE	Sophie BARRET
Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Transports Scolaires – France Services – Actions Sociales	Madame Karine ROUSSILLAT	Madame Eva PICARD
Voirie – Service commun Voirie	Monsieur Gilles CHAMPION	Monsieur Vincent COURTINE
PCAET- Déchets Ménagers – Projet alimentaire – Agriculture – Énergies renouvelables	Monsieur Jean-François BERNARD	Monsieur Jean-Noël PERRIN
Habitat – Citoyens Français Itinérants – Petites Villes de Demain	Jean-François BERNARD	Karine ROUSSILLAT



Aménagement de l'Espace – PLUi – Mobilités – Numérique – GE- MAPI	Gilles CHAMPION	Jean-Noël PERRIN
---	-----------------	------------------

➤ **Population INSEE**

M. BORNE François informe les membres du Conseil municipal que les chiffres relatifs à la population INSEE de Courçay ont été reçus :

- Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 812

➤ **Déploiement de la fibre optique**

Le syndicat mixte Val de Loire numérique a communiqué ses chiffres concernant le déploiement de la fibre optique pour la commune :

- 497 prises éligibles
- 495 lignes déployées
- 118 abonnements souscrits

➤ **Agenda et manifestations**

- **Vendredi 19 janvier à 18h**, salle polyvalente : cérémonie des vœux du Maire
- **Vendredi 26 janvier à 20h30**, salle polyvalente : concert de l'Union musicale d'Esvres
- **Mardi 30 janvier de 10h à 12h30**, salle des associations : Café numérique- salle des associations (Association Puzzle)
- **Vendredi 9 février à 20h**, salle polyvalente : conférence de Didier Rocque sur « Athée et Courçay sous l'occupation »
- **Samedi 6 avril à 20h30**, salle polyvalente : soirée Jazz (Ensemble de jazz de l'école de musique d'Athée-sur-Cher et Fifteen jazz lovers big band) dans le cadre du festival « Jazz on Bléré »
- **Vendredi 12 avril 20h30**, salle polyvalente : concert de l'Orchestre universitaire de Tours
- **19-20-21, 26-27 avril**, salle des associations : exposition de l'artiste Sofi
- **Mercredi 8 mai** : cérémonie commémorative
- **Samedi 25 mai** : Théâtre de la nature de Courçay
- **Samedi 22 juin** : Courçay en fête

➤ **Conseil municipal des jeunes**

Madame Karine ROUSSILAT indique que les élections du conseil municipal des jeunes pour les écoles (Courçay et Reignac) auront lieu le 08 février 2024 et pour le collège, le 09 février 2024.

Le dépouillement sera effectué en mairie le 09 février 2024 et le conseil d'installation se déroulera le 16 février 2024.

Le premier conseil se tiendra le 23 février 2024.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance

Le Président de séance